Délibération n° 2021-02-18-027

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 18 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 12 février 2021, se sont réunis à la salle Jacques Michaux à L'Aigle, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Daniel MARIE a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Pierre GOUÉDARD, Francis COLASSE, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS, François BRIZARD, Christian BARBIER, Nathalie RIBAULT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Véronique LOUWAGIE, Pascal GUEUGNON, Charlène RENARD, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Lionel GONNET, Fleur GOSSELIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL

Pouvoirs : Véronique HELLEUX a donné pouvoir à Dominique LORMEAU
Maïté GRANDCLÈRE a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Isabelle DUVAL de LAGUIERCE

Représentés : Philippe CROTEAU représenté par Pierre GOUEDARD
Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE

Absents excusés : Pascal SUARD
François HUREL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES	
En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	53

CONVOCATION	
Datée	du 12/02/21
Affichée	du 12/02/21

OBJET

Projet de requalification et renaturation de la Place de Verdun à L'Aigle

Acte rendu exécutoire après publication le 19 février 2021

Le Président,
Jean SELLIER

CC des Pays de L'Aigle 61300 L'AIGLE

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210218-2021-02-18-027-DE
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que, lors de la séance du 28 novembre 2019, celui-ci a désigné le groupement composé de La Compagnie du Paysage (architecte-paysagiste mandataire), ADEPE, VIAMAP, INGERIF et l'AGENCE ON, comme attributaire de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des travaux de requalification des espaces publics de L'Aigle.

Lors de la séance du 20 février 2020, le Conseil a validé avec le groupement de maîtrise d'œuvre la conclusion d'un marché subséquent n°0 « Marché d'études visant à l'élaboration d'un plan guide global ».

Le plan guide ou schéma directeur général d'aménagement, commun à l'ensemble des secteurs traités par l'accord-cadre a ainsi été élaboré et restitué, lors des COPIL d'octobre et de novembre dernier, permettant de constituer une véritable feuille de route pour les futurs aménagements. Outre le gage de cohérence d'un point de vue architectural et paysager, l'élaboration de ce plan guide général permet ainsi de prioriser sur plusieurs années les travaux de requalification, notamment en fonction des estimations financières.

Sur la base de ces grandes lignes directrices et en cohérence avec les travaux de construction du Complexe Culturel sur la Place Verdun, dont la livraison devrait intervenir en 2022, il est désormais cohérent d'engager concrètement le Marché Subséquent n°1, traitant de l'intégralité de la place de Verdun, mais également de sa voie principale de desserte, qu'est l'Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Les coûts travaux estimés pour chacun des trois périmètres sont les suivants :

- Périmètre 1 : Abords du Centre Culturel/Place de Verdun : 1 005 835,30 € HT
- Périmètre 2 : Extension Place de Verdun + voie verte : 628 327.00 € HT
- Périmètre 3 : Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny : 581 705.00 € HT

Soit un coût total de travaux envisagé de : 2 215 867,30 € HT, étant noté que cette estimation ne comprend pas le coût des travaux de démolition/désamiantage de l'actuelle Salle de Verdun.
En effet, pour une plus grande cohérence dans les aménagements à prévoir, notamment en matière de coordination, la CdC se verrait confiée par la Ville de L'Aigle la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de la démolition de la salle de Verdun et ses annexes.

Prenant en compte l'ensemble des frais inhérents à la requalification de ce périmètre du Marché Subséquent n°1 (études et travaux + démolition de la Salle Verdun), l'évaluation globale du coût d'opération est provisoirement établi à 2 965 606 € HT, soit 3 558 727 € TTC.

Acte rendu exécutoire après publication le 19 février 2021

Le Président,
Jean SELLIER

CDC des Pays de L'Aigle 61300 L'AIGLE

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210218-2021-02-18-027-DE
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

DÉPENSES	Base	MONTANT € HT - PERIMETRE 1 - Abord du Centre culturel - Place Verdun	MONTANT € HT - PERIMETRE 2 - Extension Place Verdun - Paradis	MONTANT € HT - PERIMETRE 3 - Kennedy / Lattre de Tassigny + périmètre de raccordement	TOTAL € HT	MONTANT € TTC
Diagnostics amiante sur voiries		8 000 €	5 000 €	7 000 €	20 000 €	24 000 €
Études environnementales		15 000 €			15 000 €	18 000 €
Études Géotechniques		7 500 €	3 500 €	9 000 €	20 000 €	24 000 €
Autres études		10 000 €			10 000 €	12 000 €
Études		**40 500 €**	**8 500 €**	**16 000 €**	**65 000 €**	**78 000 €**
Maîtrise d'œuvre Phase 1	7,93%	84 385 €			84 385 €	101 262 €
Maîtrise d'œuvre Phase 2	7,93%		52 318 €		52 318 €	62 781 €
Maîtrise d'œuvre Phase 3	7,93%			48 436 €	48 436 €	58 123 €
Maîtrise d'oeuvre Démolition batiment Ver	8,00%	12 800 €			12 800 €	15 360 €
SPS Aménagement	0,60%	7 345 €	3 958 €	3 665 €	14 968 €	17 962 €
Géomètre (relevé topo, DA, etc...)		7 000 €	3 000 €	5 000 €	15 000 €	18 000 €
Détection de réseaux		5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €	18 000 €
Autres honoraires		10 000 €	5 000 €	5 000 €	20 000 €	24 000 €
Honoraires		**126 530 €**	**69 276 €**	**67 100 €**	**262 907 €**	**315 488 €**
Espaces verts		562 967 €	90 200 €	94 886 €	748 053 €	897 663 €
Eclairage		100 500 €	118 000 €	100 000 €	318 500 €	382 200 €
VRD		342 369 €	420 127 €	386 819 €	1 149 315 €	1 379 177 €
Démolition bâtiment Verdun		160 000 €			160 000 €	192 000 €
Concessionnaires/Branchements		15 000 €	7 500 €	7 500 €	30 000 €	36 000 €
Aléas et imprévus	5%	58 292 €	31 416 €	29 085 €	118 793 €	142 552 €
Travaux MS1		**1 239 127 €**	**667 243 €**	**618 290 €**	**2 524 661 €**	**3 029 593 €**
Frais divers (AO, repro, constat d'huissier...)		8 333 €	8 333 €	8 333 €	25 000 €	30 000 €
Assurances DO/CNR/TRC		- €			- €	- €
Taxes sur PC		- €			- €	- €
Rémunération mandataire	4,50%	7 200 €	33 901 €	31 938 €	73 038 €	87 646 €
Autres frais		5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €	18 000 €
Frais divers		**20 533 €**	**47 234 €**	**45 271 €**	**113 038 €**	**135 646 €**
TOTAL DÉPENSES		**1 426 690 €**	**792 254 €**	**746 662 €**	**2 965 606 €**	**3 558 727 €**

RECETTES	Taux	Base			MONTANT € HT	MONTANT € TTC
DETR	**40%**	**2 965 606 €**			**1 186 242 €**	**1 186 242 €**
REGION - FRADT	**30%**	**1 444 705 €**			**433 412 €**	**433 412 €**
FONDS FRICHE	**25%**	**2 965 606 €**			**741 401 €**	**741 401 €**
Total Subvention					2 361 055 €	2 361 055 €
FCTVA	**16,40%**	**2 965 606 €**				**583 774 €**
AUTOFINANCEMENT (Ville + CdC)					**604 550 €**	**613 898 €**

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment, les articles R2162-1 à 14,
- Vu la délibération n° 2019-07-04-067 du Conseil Communautaire en date du 28 mars 2019 attribuant mandat à la SHEMA pour la construction d'un complexe culturel cinéma-salle de spectacles à L'Aigle et l'aménagement des abords,
- Vu la délibération n° 2019-11-28-165 du Conseil Communautaire en date du 28 novembre 2019 attribuant le marché de l'accord-cadre maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des travaux de requalification des espaces publics de L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2020-02-20-029 du Conseil Communautaire en date du 20 février 2020 attribuant le Marché Subséquent n°0 visant l'élaboration d'un Plan Guide/Schéma Directeur Global d'aménagement ;
- Considérant la nécessité d'engager le Marché Subséquent n° 1 recouvrant l'aménagement des abords du Complexe Culturel en cours de construction, ainsi que l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny le desservant, sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux (hors démolition de l'actuelle Salle Verdun) de 2 215 867,30 € HT, et un budget d'opération (comprenant études, travaux y compris démolition Salle Verdun) de 2 965 606 € HT ;
- Considérant la nécessité de valider un bilan prévisionnel et un plan de financement de cette opération, faisant état de l'ensemble des dépenses et recettes ;

Acte rendu exécutoire après publication le 19 février 2021

Le Président,
Jean SELLIER

CDC des Pays de L'Aigle 61300 L'AIGLE

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210218-2021-02-18-027-DE
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** au groupement La Compagnie du Paysage (architecte mandataire), dans le cadre de l'accord cadre, le Marché Subséquent n° 1 traitant de la requalification des espaces publics des abords du Complexe Culturel, Place de Verdun et l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, pour un montant global et forfaitaire provisoire de 185 139 € HT, soit 222 166 € TTC;

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

- **APPROUVE** le budget prévisionnel ainsi que le plan de financement, pour un bilan prévisionnel global de 2 965 606 € HT, soit 3 558 727 € TTC ;

- **AUTORISE** le Président, à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet,

- **AUTORISE** le Président à signer avec le Maire de L'Aigle une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la ville de L'Aigle au profit de la CdC, laquelle convention définira également, en fonction des compétences, les dépenses et les recettes afférentes à cette opération.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après publication le 19 février 2021

Le Président,
Jean SELLIER

CdC des Pays de L'Aigle
61300
L'AIGLE

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210218-2021-02-18-027-DE
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021